

POLES TERRITORIAUX PROVINCIAUX

Appel aux candidat-e-s à une fonction reprise dans l'équipe pluridisciplinaire d'un

Pôle territorial

■ **Coordonnées du Pôle territorial :**

Pôle territorial de Charleroi-Métropole
Rue de la Régence 6/8
6000 Charleroi

■ **Établissement siège :**

École secondaire d'enseignement spécialisé de l'IMP René Thône
Rue de Beaumont 266
6030 MARCHIENNE AU PONT

■ **Coordonnées du Pouvoir Organisateur de l'établissement siège :**

Province de Hainaut
Rue Verte, 13
7000 Mons

Direction Générale de l'Action Sociale
Rue de la Bruyère, 157
6001 Marcinelle

■ **Réseau :**

Enseignement officiel subventionné

Dates présumées d'entrée en fonction et volume de la charge :

Le présent appel aux candidat-e-s comporte **deux volets** :

Volet 1 :

Emplois à pourvoir dès le 25 août 2025 en fonction des points attribués à titre prévisionnel (financement de base):

- 1 assistante sociale (temps plein)
- 7 institutrices primaires (temps plein)
- 1 institutrice pré-scolaire (temps plein)
- 2 psychologues (temps plein)
- 1 orthoptiste (temps plein)
- 2 logopèdes (temps plein)
- 1 kinésithérapeute (1/2 temps)
- 8 AESI (temps plein)
- 5 éducateurs (temps plein)
- 1 puéricultrice (temps plein)
- 1 ergothérapeute (temps plein)

Volet 2 :

Emplois à pourvoir courant de l'année scolaire en fonction des points attribués à titre prévisionnel (financement complémentaire) :

Constitution d'une réserve de recrutement (financement complémentaire) à laquelle il sera fait appel au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Le volume de la charge sera déterminé par le/la Coordonnateur-riche, en fonction des besoins au sein du Pôle territorial.

Le cas échéant, un nouvel appel visant à constituer une réserve de recrutement complémentaire pourra être initié en cours d'année scolaire.

Fonctions qui peuvent rentrer dans cette réserve de recrutement :

- Assistant-e social-e ;
- Éducateur-riche ;
- Ergothérapeute ;
- Infirmier-ère ;
- Instituteur-riche préscolaire ;
- Instituteur-riche primaire ;
- Kinésithérapeute ;
- Logopède ;
- Maître de cours spéciaux ;
- Neuropsychologue ;
- Orthoptiste ;
- Professeur-e de cours généraux – degré inférieur (DI) ;
- Professeur-e de cours généraux – degré supérieur (DS) ;

- Professeur-e de cours techniques – degré inférieur (DI) ;
- Professeur-e de cours techniques – degré supérieur (DS) ;
- Professeur-e de pratique professionnelle – degré inférieur (DI) ;
- Professeur-e de pratique professionnelle – degré supérieur (DS) ;
- Psychologue ;
- Puériculteur-riche.

Posséder une qualification, une expertise, un diplôme ou une expérience dans l'un des domaines suivants constituera un atout :

- Diplôme de Master en sciences de l'éducation ;
- Diplôme en orthopédagogie (spécialisation ou Master) ;
- Expérience au sein d'un Pôle territorial ou dans l'enseignement spécialisé ;
- Expérience dans l'accompagnement d'élèves à besoins spécifiques (troubles dys, TSA, HP, TDA/H, etc.) ;
- Expérience dans l'accompagnement d'élèves en intégration permanente totale ;
- Expérience dans l'accompagnement d'adultes ;
- Connaissance des troubles du spectre autistique ;
- Connaissance des troubles du comportement ;
- Connaissance des troubles auditifs (maîtrise de la langue des signes francophone belge) ;
- Connaissance des troubles visuels (maîtrise du braille ou d'autres outils spécifiques) ;
- Connaissance des techniques de Communication Augmentée et Améliorée (CAA) ;
- Connaissance des principes de la gestion mentale ;
- Maîtrise des outils de compensation informatisés (iPad, PC) et de leurs applications/logiciels ;
- Maîtrise des outils informatiques pour la gestion administrative quotidienne.

Missions et caractéristiques des Pôles territoriaux :

Sous la responsabilité d'un-e Coordonnateur-riche, les équipes pluridisciplinaires :

- Contribuent progressivement à l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire ;
- Accompagnent et soutiennent les écoles de l'enseignement ordinaire, dites « écoles coopérantes » ;
- Accompagnent les élèves bénéficiant d'une intégration permanente totale ou d'aménagements raisonnables au sein des écoles coopérantes rattachées au Pôle territorial.

Composition du Pôle territorial de Charleroi-Métropole :

Une école siège :

L'école d'enseignement spécialisé secondaire de l'IMP René Thône à Marchienne-Au-Pont

10 écoles partenaires:

- René Thoné Marchienne-Au-Pont Fondamental (types 1,3 et 8)
- Centre Arthur Regniers enseignement secondaire spécialisé provincial (type 4)
- Ecole clinique enseignement fondamental spécialisé provincial (type 4 et 5)
- Ecole clinique enseignement secondaire spécialisé provincial (types 4 et 5)
- Ecole d'enseignement secondaire spécialisé de la CF (types 1,2 et 3)
- Ecole primaire spécialisée de l'Heureux Abri (types 1 et 3)
- René Thône Marcinelle enseignement fondamental spécialisé provincial (types 1 et 2)
- René Thône Marcinelle enseignement secondaire spécialisé provincial (type 2)
- Institut d'enseignement secondaire spécialisé Les Bruyères (types 1 et 3)
- L'AMI Institut d'enseignement technique spécialisé (types 1,3 et 8)

44 écoles coopérantes:

- Ecoles d'enseignement ordinaire, fondamentales et secondaires, Fédération Wallonie - Bruxelles, libres, libres non confessionnelle, communales et provinciales s'étendant dans les communes de Farciennes, Fontaine-l'Evêque, Montigny-Le-Tilleul, Pont-à-Celles, Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Erquelines, Froidchapelle, Lobbes, Merbes-Le-Château, Momignies, Thuin, Ham-Sur-Heure-Nalinnes, Marchienne-Au-Pont, Marcinelle, Fleurus

Cela représente 87 implantations dans lesquels 13 927 élèves sont inscrits.

Nature de l'emploi :

Emplois temporairement vacants pour l'année scolaire 2025-2026.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 16 mai 2025 :

- **soit par envoi électronique avec accusé de réception à l'adresse mail :**

stephanie.montluc@hainaut.be

avec la mention « Recrutement équipe pluridisciplinaire – Pôle territorial provincial Charleroi-Métropole – Fonction – Année scolaire 2025-2026 »

- **soit par envoi par courrier recommandé à l'attention de :**

Madame Stéphanie MONTLUC

Coordonnatrice du Pôle territorial de Charleroi-Métropole

Rue de la Régence 6/8

6000 Charleroi

Le dossier de candidature doit comporter :

- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie des diplômes obtenus et/ou des formations suivies ainsi que tout document attestant d'une expérience en rapport avec la fonction à pourvoir, en précisant les méthodes pédagogiques et spécifiques déjà utilisées ;
- Un document de maximum trois pages présentant votre vision personnelle de l'école inclusive dans le cadre de la mise en place des missions du Pôle.

Coordonnées de la personne de contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Madame Stéphanie MONTLUC

Coordonnatrice du Pôle territorial de Charleroi-Métropole

Mail : stephanie.montluc@hainaut.be

Destinataires de l'appel :

Toute personne remplissant les conditions d'accès aux fonctions reprises dans une équipe pluridisciplinaire d'un Pôle territorial : voir annexe 1.

Suites données aux candidatures :

Après analyse des dossiers de candidatures déposés, une présélection est établie en fonction des postes à pourvoir.

Les candidat-e-s retenu-e-s seront invité-e-s à participer à un entretien au travers duquel seront évaluées diverses compétences : voir annexe 2.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès aux fonctions reprises dans une équipe pluridisciplinaire d'un Pôle territorial ;
- Annexe 2 : Profils des fonctions établis par le Pouvoir Organisateur.

Annexe 1. Conditions d'accès aux fonctions reprises dans une équipe pluridisciplinaire d'un Pôle territorial

Les conditions légales d'accès aux fonctions précitées à titre temporaire sont :

1°

- Être porteur-se d'un titre de niveau bachelier ou master en lien avec la fonction ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- Être de conduite irréprochable ;
- Satisfaire aux besoins sur la milice.

2°

- Être membre du personnel de l'école siège et des écoles partenaires ;
- Être membre du personnel d'une école d'enseignement spécialisé extérieure au Pôle territorial ;
- Être membre du personnel d'une école d'enseignement ordinaire ;
- Être membre du personnel d'un centre PMS ;
- Ou tout autre candidat.

3°

- Répondre aux critères du profil de fonction visé à l'annexe 2.

4°

- Avoir répondu à l'appel à candidatures dans les formes et les délais définis dans le présent appel.

Annexe 2 : Les différents profils de fonction définis par le pouvoir organisateur

Assistant-e social-e ;
Éducateur-ric(e) ;
Ergothérapeute ;
Infirmier-ère ;
Instituteur-ric(e) préscolaire ;
Instituteur-ric(e) primaire ;
Kinésithérapeute ;
Logopède ;
Maître de cours spéciaux ;
Neuropsychologue ;
Orthoptiste ;
Professeur-e de cours généraux – degré inférieur (DI) ;
Professeur-e de cours généraux – degré supérieur (DS) ;
Professeur-e de cours techniques – degré inférieur (DI) ;
Professeur-e de cours techniques – degré supérieur (DS) ;
Professeur-e de pratique professionnelle – degré inférieur (DI) ;
Professeur-e de pratique professionnelle – degré supérieur (DS) ;
Psychologue ;
Puériculteur-ric(e).

Missions générales :

Le/la membre de l'équipe pluridisciplinaire du Pôle territorial endossera un rôle d'expert-e, un rôle d'appui et un rôle de soutien.

Il représentera, portera et véhiculera les valeurs et la vision de l'école inclusive partagées par la Province de Hainaut, Pouvoir Organisateur du Pôle territorial.

1° les missions relatives à l'accompagnement des écoles coopérantes :

- a) informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;
- b) assurer le lien entre les différent-e-s acteur-ric(e)-s qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;
- c) accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation et la mise en place des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;
- d) accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le Pôle territorial s'avère nécessaire.

2° les missions relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans leurs écoles coopérantes :

a) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire, au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;

b) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire, au regard de l'échelle des besoins visés à l'article 6.2.5-4, alinéa 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'école secondaire ;

c) collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;

d) accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé.

Compétences évaluées :

1° Compétences comportementales :

- Autonomie et collaboration : les candidat-e-s doivent être capables de travailler de manière autonome tout en collaborant avec les autres ;
- Ouverture d'esprit et curiosité : les candidat-e-s doivent faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité ;
- Flexibilité et adaptabilité : les candidat-e-s doivent être flexibles et capables de s'adapter aux différentes situations ;
- Proactivité et initiative : les candidat-e-s doivent être proactif-ve-s et autonomes dans leur travail et faire preuve d'esprit d'initiative ;
- Fiabilité et respect : les candidat-e-s doivent faire preuve de fiabilité, respecter la confidentialité, le devoir de réserve et éviter toute forme de partialité ;
- Gestion du changement : les candidat-e-s doivent être capables d'accompagner le changement ;
- Maîtrise de soi : les candidat-e-s doivent faire preuve de maîtrise de soi ;
- Priorisation des activités : les candidat-e-s doivent savoir prioriser leurs propres activités ;

- Analyse et résolution de problèmes : les candidat-e-s doivent avoir une capacité d'observation objective et d'analyse de situations en vue d'apporter des pistes d'action et de solution ;
- Vision innovante : les candidat-e-s doivent savoir penser de manière innovante en apportant des idées novatrices et créatives.

2° Compétences relationnelles :

- Travail en équipe : les candidat-e-s doivent être capables de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Création de liens : les candidat-e-s doivent être capables de créer des liens et un réseau.

3° Compétences communicationnelles :

- Maîtrise de la communication : les candidat-e-s doivent maîtriser les techniques de communication, tant orale qu'écrite, pour faciliter les échanges avec les différent-e-s acteur-rice-s concerné-e-s par l'inclusion ;
- Écoute active et empathie : les candidat-e-s doivent avoir une écoute active et faire preuve d'empathie et d'assertivité ;
- Adaptabilité de la communication : les candidat-e-s doivent être capables d'adapter leur mode de communication en fonction de leur public.

4° Compétences techniques :

- Maîtrise des outils informatiques : Les candidat-e-s doivent maîtriser les outils de base, tels que le traitement de texte, la messagerie électronique, les outils de présentation, de planification de réunions et de visioconférence. La capacité d'utiliser des logiciels spécifiques adaptés aux élèves à besoins spécifiques (éditeurs PDF, logiciels de reconnaissance et de synthèse vocale) est également attendue ;
- Compétences rédactionnelles : Les candidat-e-s doivent être capables de rédiger des documents, tels que des procès-verbaux et des rapports ;
- Connaissance du système éducatif : Une bonne connaissance du système d'enseignement de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) est nécessaire, en ce compris les réseaux d'enseignement ;
- Connaissances législatives et pédagogiques : Les candidat-e-s doivent avoir connaissance des normes pertinentes (ex : décret du 17 juin 2021 relatif aux Pôles territoriaux, décret du 7 décembre 2017 relatifs aux aménagements raisonnables dans l'enseignement fondamental et secondaire, etc.) et posséder des connaissances pédagogiques en lien avec les aménagements raisonnables et les intégrations permanentes totales ;

• Déplacements : Il est souvent requis d'avoir le permis de conduire B et un moyen de locomotion. Un défraiement est prévu.

Charge horaire :

En temps plein, vous serez occupés pour 36 périodes de 50 minutes par semaine.

Ces périodes se composent de :

- Travail collaboratif ;
- Accompagnement des équipes et des élèves à besoins spécifiques ;
- Travail administratif et préparatoire pour chaque mission ;
- Déplacements entre deux établissements (à l'exception des trajets entre le lieu de travail et le domicile) ;
- La formation professionnelle continue.